

INFORMATION GENERALE sur les MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La **communauté de communes** vous adresse son quatrième numéro d'information, vous permettant de disposer des liens et contacts utiles, à la gestion de vos entreprises dans cette période de crise. Dans ce numéro : un zoom sur les mesures de maintien de l'emploi, les prêts 0%, des guides de bonnes pratiques par métier et une proposition de plateforme collaborative locale.

L'**Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine** poursuivent et déploient la gestion de leur plan d'urgence de soutien à l'économie. La Région Nouvelle-Aquitaine déploie un nouveau prêt de solidarité et proximité à 0% et des aides d'urgence pour les PME et pour les TPE, commerce de proximité, artisanat, service dans l'objectif d'apporter un **soutien d'urgence à la trésorerie des entreprises et maintien des emplois**. Ces aides nouvelles sont proposées pour couvrir vos besoins de financement qui ne seraient pas éligibles aux dispositifs publics ou privés proposés. [Plus d'info](#) Nous vous en disons plus dans ce numéro.

MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI : Dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé

En temps normal, ce système d'indemnisation est basé sur un remboursement partiel de l'Etat (sur la base du SMIC) que l'employeur verse à son collaborateur pour partie du salaire.

Dans le cadre de la crise du Coronavirus, c'est l'Etat qui va rembourser **100 %** du chômage partiel dans la limite de 4,5 fois le Smic pendant deux mois.

+ d'info en 1 clic sur le lien: [chômage partiel](#) simplifié et renforcé . Le dispositif est géré par la DIRECCTE qui apporte **sous 48h une réponse** aux demandes formulées par les entreprises, qui se fait exclusivement en ligne dans la situation actuelle.

A noter : une assistance téléphonique gratuite au n° suivant : 0800 705 800 (de 8 h à 20 h)

PRET 0% : soutien aux besoins de trésorerie pour les TPE et les PME,

Pour consolider les trésoreries d'entreprises fortement fragilisées avec la diminution ou cessation des activités depuis plus d'un mois, en raison de l'épidémie COVID 19, il a été mis en place, à compter de mi- avril, des mesures complémentaires :

Pour les commerces et artisans, selon l'effectif salarié, un prêt de proximité 0% jusqu'à 15 000 € avec une instruction par Initiative Charente et le dépôt de votre demande en dématérialisé.

Pour les entreprises de 5 salariés et plus, des dispositifs complémentaires de subvention et de prêts publics jusqu'à 500 000€.

GUIDES sectoriels des bonnes pratiques

Accédez en 1 clic à l'un des [guides de bonnes pratiques](#) publiées par secteurs d'activités afin d'assurer la continuité de vos activités et la réouverture de vos locaux professionnels.

VOTRE SITUATION, vos initiatives solidaires et de proximité : un projet de plateforme collaborative LTD

La communauté de commune travaille à la mise en place d'une plateforme numérique dédiée aux entreprises pour vous permettre d'accéder à 1) un volet informatif : avec les différents dispositifs étatiques et régionaux 2) un volet collaboratif dans lequel vous pourrez échanger sur différents thèmes et 3) un volet interactif entre la communauté de communes et les entreprises.